

REPUBLIQUE

**PROCES-VERBAL de la Séance du 28 Février 2019
du Conseil Municipal de la Commune
de LA TARDIERE**

2019_02_D10

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Date de convocation : 22/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit du mois de Février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA TARDIERE, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Damien CRABEIL, Maire, pour la session ordinaire.

Présents : Mmes BETARD - VRIGNAULT - THEVENOT - THOMAS
MM. CRABEIL - DUCEPT R. - DUCEPT S. - TURPAULT - RAMBAUD - ARNAUD - VERDON - TURPEAU
formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : SOULLARD Francine représentée par N. BETARD
ALBERT S

Absent : BLUTEAU G.

Secrétaire : TURPEAU Stéphane
Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

Objet : Tarif Salle Ostarderia

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs appliqués pour la salle Ostarderia étudiés à la Commission du 20 février dernier.

Effectivement il a été constaté que l'Espace Concordia est très occupé par les gens hors commune car le prix est très attractif, ce qui pénalisait les Tardierois. La Commission propose de fixer les tarifs ci-dessous, à savoir la baisse de ceux de la salle Ostarderia pour les Tardierois.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

➤ **DECIDE** de fixer à compter du 1^{er} mars 2019 les tarifs de location de la salle Ostarderia, dont détails ci-dessous :

Salle Ostarderia	Tarif commune		Hors commune	
	Sans Chauffage	Avec Chauffage	Sans Chauffage	Avec Chauffage
Manif à but lucratif (belote ,Loto)	110,00 €	140,00 €	180,00 €	210,00 €
Théâtre,séances,disco,concert, diner dansant,spectacle	220,00 €	250,00 €	380,00 €	410,00 €
Manif à but humanitaire, caritatif	100,00 €	130,00 €	200,00 €	230,00 €
Vin d'honneur (bar)	80,00 €	110,00 €	100,00 €	130,00 €
Vin d'honneur (saïe complète)	100,00 €	130,00 €	140,00 €	170,00 €
Réunion famille 1 jour	150,00 €	180,00 €	300,00 €	330,00 €
Réunion famille 2 jours	250,00 €	300,00 €	450,00 €	495,00 €

Mariage 3 jours	450,00 €	510,00 €	580,00 €	640,00 €
Réveillon St Sylvestre 2jours		600,00 €		800,00 €
Professionnel restauration	300,00 €	330,00 €	350,00 €	380,00 €
Réunion professionnelle	130,00 €	160,00 €	160,00 €	190,00 €
Réunion association	50,00 €	80,00 €	80,00 €	110,00 €

- **PRÉCISE** que le forfait ménage de 150.00 € sera automatiquement appliqué si l'état des lieux montre que le ménage n'a pas été correctement fait.
- **PRÉCISE** qu'une gratuité annuelle sera accordée aux associations, déclarées avec un numéro SIRET
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour signer les pièces à intervenir

**Cette délibération annule et remplace la délibération du 9/02/2017
n° 2017_02_D06**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Damien CRABEIL.



* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.